

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 5 novembre 2018

Présents : Dominique MICHELET, Alain CHOULOT, Myriam LACOMBE, Carine BERNARDO, Yvan LHAOUCINE, Jérôme VINCENT et Helen BON.

Absents : Raphaël PACARD

Secrétaire de séance : Yvan LHAOUCINE

1) Le conseil municipal valide le compte-rendu du 1/10/2018.

2) Convention avec la DIREST

Suite au transfert des voiries situées sur le territoire de la commune de St-Lothain, sur la zone du rond-point de l'autoroute, la commune souhaite mettre en place une convention d'entretien avec la DIREST. Ladite convention préparée par la commune sera proposée pour validation aux services de la Direst et validée lors du prochain conseil municipal.

3) Programme de voirie 2019

Le conseil municipal étudie les zones de voirie de la commune afin de demander des devis de réfection à différentes entreprises. Le moment venu, le conseil municipal pourra déterminer le budget voirie avec plus de précision pour l'exercice 2019.

Les zones retenues pour étude sont :

- une partie de la rue Lamartine (près du cédez le passage),
- la rue en Vaugy et le chemin de Novelin,
- le chemin d'accès aux logements communaux, rue de l'Eglise.

4) Fond de concours C.C.A.P.S

(Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura)

Le conseil communautaire a délibéré pour se doter d'un fond de concours destiné à aider les communes à financer différents projets d'investissement. Ceci à hauteur de 10 000 € par commune pour la période 2018-2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander cette aide pour les travaux envisagés sur le bâtiment mairie-école.

5) Devis pour la protection du captage de la source des Bordes

Le conseil municipal reste dans l'attente d'un devis global pour effectuer la protection du point de la zone de captage des Bordes. En effet, des travaux de détournement du chemin pédestre doivent être réalisés par la C.C.A.P.S, compétente en la matière de chemins pédestres. Il serait donc judicieux de lier l'ensemble des travaux auprès des entreprises.

6) Contrat de travail

Myriam LACOMBE rappelle aux membres du conseil municipal que le poste d'accompagnateur dans le bus scolaire reste vacant depuis le 25 Mars 2018 pour la ligne Passenans/St-Lothain. Et ce, malgré de nombreuses relances sur les panneaux d'affichages des communes du RPI et auprès des parents informés par les carnets de correspondance de leurs enfants.

Mr Antoine MICHELET s'est porté candidat pour ce poste jusqu'en février 2019 date à laquelle il doit commencer une formation professionnelle. Le conseil, par six voix pour, entendu que Mr Dominique MICHELET ne prend pas part au vote, valide ce contrat de travail à durée déterminée. Ce poste sera donc à nouveau vacant après les vacances de février, la commune est donc toujours à la recherche de candidats.

7 Date des vœux à la population

Le conseil retient la date du Dimanche 13 janvier 2019 pour les vœux de la nouvelle année à la population.

Informations et questions diverses

- Un plan local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.I) est en cours d'élaboration par la C.C.A.P.S. A ce titre, il nous est proposé de réaliser une étude visant à modifier les périmètres liés aux bâtiments classés, dans les communes concernées. Cette étude est prise en charge financièrement par la C.C.A.P.S et son objectif est de minimiser l'impact des obligations architecturales liées à cette contrainte pour les zones qui ne sont pas dans le champ de vision de l'Eglise (Commune de St-Lothain)
Le conseil municipal décide à l'unanimité de profiter de cette opportunité.

- Suite au constat que la zone de pique-nique située sur la parcelle ZK n°74 jouxtant le parking de la RN 83, appartient à l'association foncière (A.F) et que cette zone est entretenue par l'employée communal, il conviendra d'établir une convention avec l'A.F dans le but de continuer l'entretien de celle-ci par les services de la commune. Le Maire est chargé de se rapprocher du Président de L'Association Foncière.

